

TARIFS ANNUELS



MOINS DE 18 ANS				
Tranches de revenus	Eveil ou FM seule	FI + FM*	Chorale/Orchestre ou ateliers seuls	FI seule
< à 10 000 €	16 €	77 €	70 € l'un 82 € les 2	60 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	24 €	113 €		89 €
Entre 11 501 € et 14 000 €	31 €	149 €		118 €
Entre 14 001 € et 17 500 €	39 €	185 €		146 €
Entre 17 501 € et 21 000 €	47 €	222 €		175 €
Entre 21 001 € et 25 000 €	54 €	258 €		204 €
Entre 25 001 € et 29 500 €	62 €	294 €		232 €
Entre 29 501 € et 34 000 €	70 €	330 €		261 €
Entre 34 001 € et 41 999 €	77 €	367 €		289 €
> à 42 000 €	85 €	403 €	318 €	

ADULTES				
Tranches de revenus	FI 1/2*	FI 3/4*	FI + FM**	Orchestre ou ateliers seuls
< à 10 000 €	92 €	135 €	104 €	85 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	136 €	199 €	153 €	
Entre 11 501 € et 14 000 €	179 €	263 €	202 €	
Entre 14 001 € et 17 500 €	223 €	328 €	251 €	
Entre 17 501 € et 21 000 €	266 €	392 €	300 €	
Entre 21 001 € et 25 000 €	310 €	456 €	349 €	
Entre 25 001 € et 29 500 €	353 €	520 €	398 €	
Entre 29 501 € et 34 000 €	397 €	584 €	447 €	
Entre 34 001 € et 41 999 €	440 €	648 €	496 €	
> à 42 000 €	484 €	712 €	545 €	

FM : Formation Musicale / FI : Formation Instrumentale

* + Pratique vocale dès la 1^{ère} année et à partir de la 3^{ème} année, possibilité d'orchestre
 ** + Ensemble instrumental, orchestre
 *** Une caution pourra être demandée

FI : 30 min pour les 3 premières années du cycle 1 et 45 min la 4^{ème} année ; 45 min à 1h pour 2^{ème} cycle

A noter :

• Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'inscrits d'un même foyer fiscal : 1^{er} = 100 % ; 2^{ème} = 70 % et 3^{ème} et suivants = 55 %
 • La tarification est établie lors de l'inscription en fonction de l'avis d'imposition.
 A défaut de présentation de l'avis, le tarif maximum est appliqué.

Location instrument

120 €***

INFOS PRATIQUES



CONTACTS

ecoledemusique@cc-sud-territoire.com
 > Pôle technique - 90600 GRANDVILLARS
 > 34 rue Frédéric Japy 90500 BEAUCOURT
 Tel. 03 84 23 50 81 | 06 70 92 03 03

ACCUEIL / SECRÉTARIAT BEAUCOURT

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
 Le mercredi de 09h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

ACCUEIL / SECRÉTARIAT GRANDVILLARS

Du lundi au vendredi de 09h à 12h

LES 3 SITES DE L'ÉCOLE



BEAUCOURT
 > 34 rue Frédéric Japy



DELLE
 > Salle de musique Faubourg de Belfort
 > Halle des 5 fontaines



GRANDVILLARS
 > Place Charles de Gaulle (ancienne médiathèque)
 > Accueil Secrétariat au Pôle Technique : site des Forges



TEMPS FORTS DE L'ANNÉE (susceptibles de modification)

- > Portes ouvertes : 8 et 9 septembre
- > Rentrée : 18 septembre
- > Concert de Noël
- > Auditions de printemps
- > Spectacle de fin d'année (juin)



www.cc-sud-territoire.fr

SUD
TERRITOIRE
 ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



ANNÉE
 2023-2024

École de Musique Intercommunale du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



de musique intercommunale a ainsi vocation à accompagner les musiciens en herbe afin qu'ils puissent, au fil des années, progresser avec méthode dans un esprit convivial.

Formidable école de la vie et creuset de développement personnel, l'apprentissage et la pratique de la musique véhiculent des valeurs essentielles : ouverture aux autres, partage, transmission, créativité...

Ce sont toutes ces valeurs que l'on a pu retrouver durant l'année écoulée, à travers les beaux projets menés par l'École.

Et, cette année encore, l'équipe pédagogique sera totalement investie dans sa mission à travers les différents enseignements dispensés : éveil, formation musicale, formation instrumentale, orchestre, atelier vocal, ateliers...

Que vous vous inscriviez pour la première fois à l'école ou que que vous réinscriviez : bienvenue à vous pour cette 6^{ème} saison musicale dans le Sud Territoire !

“ LA MUSIQUE EST LA
LANGUE DES ÉMOTIONS ”
EMMANUEL KANT

Dominique TRELA
Vice-Président en charge de l'École
de musique intercommunale du Sud
Territoire

Afin de conforter l'enseignement musical et maintenir l'attractivité de son territoire, la Communauté de communes ne s'est en effet pas contentée de prendre à l'automne 2018 la compétence lui permettant de perpétuer le travail mené antérieurement, elle a véritablement investi pour un enseignement de qualité, accessible à tous. Notamment, elle a réhabilité une partie du site des Fonteneilles qui accueille, depuis l'automne 2022, l'antenne Beaucourtoise de l'école.

Organisée sur 3 sites à Delle, Beaucourt et Grandvillars, l'École

ATELIERS (OUVERTS HORS CURSUS MUSICAL)

Atelier MAO

La Musique Assistée par Ordinateur désigne l'utilisation de logiciels informatiques comme outils de composition musicale. L'atelier MAO permet aux participants d'expérimenter le processus de création musicale tel qu'il se déploie à l'ère du numérique avec des outils informatiques et des logiciels dédiés.

Atelier Musiques actuelles

Explorant un répertoire moderne - des musiques de la bande FM aux standards pop-rock des dernières décennies en passant par l'électro - cet atelier offre la possibilité à chaque musicien de compléter l'apprentissage de son instrument dans une pratique collective.



La musique est source de nombreux bénéfices en termes de développement personnel, tant sur le plan émotionnel qu'intellectuel. L'éducation musicale participe ainsi pleinement à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant en favorisant notamment la concentration, la mémoire, la sociabilité, la gestion du stress et la créativité... Des compétences qui s'acquièrent par un investissement et un travail personnel de l'élève à la disposition duquel l'école met tout son savoir-faire pédagogique.

ÉVEIL (grande section de maternelle et CP)

A travers une approche ludique et active (jeux rythmiques, chansons de geste, danse...), les plus petits découvrent le monde sonore et leurs aptitudes à s'exprimer musicalement.

L'ÉDUCATION MUSICALE proposée par l'école intercommunale s'appuie sur 3 piliers : formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives.

Formation musicale (à partir de 7 ans)

Formation théorique qui permet d'acquérir les connaissances de base indispensables à la pratique musicale en intégrant également des dimensions culturelles et sensibles.

••••• Cet enseignement est prodigué toujours en lien direct avec la •••••
••••• formation instrumentale. •••••

Formation instrumentale (à partir de 7 ans)

Les différents intervenants, professionnels diplômés des disciplines enseignées, dispensent un enseignement individuel.

Les instruments enseignés sont (liste susceptible de modifications) : piano, flûte traversière, guitare basse, électrique et classique, clarinette, violon, violoncelle, alto, saxophone, trombone, percussions, batterie, tuba et trompette.

Pratiques collectives

La pratique collective est au cœur de la formation avec la pratique vocale en groupe (l'atelier vocal), l'orchestre junior, les ateliers et les ensembles associés.

A noter : l'atelier vocal et l'orchestre (hors adultes) sont accessibles - hors cursus - à tout enfant ayant déjà une certaine autonomie musicale.



ÉVEIL

Âge : 5 et 6 ans

45 min

CYCLE 1

Âge : à partir
de 7 ans

1^{ère} année

FM + Atelier vocal : 1h / FI : 30 min

2^{ème} année

FM : 1h / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min

3^{ème} année

FM : 1h15 / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min / Option : orchestre

4^{ème} année

FM : 1h30 / FI : 45 min
Orchestre : 1h

CYCLE 2

FM : 1h30 (sur 4 années)
FI : 45 min à 1h
Orchestre* : 1h



* L'orchestre peut-être extérieur à l'École de musique intercommunale dans le cadre d'une convention

FM : Formation Musicale
FI : Formation Instrumentale